

Règlement BRETIDOUBLES

8 et 9 Juin 2024

Art. 01 GENERALITES

1.1. Le tournoi BRETIDOUBLES 2024 est autorisé sous le numéro 22.LIFB.91/XXX./XXX. Il se déroulera les **8 et 9 Juin 2024** au Gymnase Camille Hébert de Brétigny-sur-Orge, sur 5 terrains. Le juge arbitre de la compétition sera Philippe GOUTRY.

1.2. Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général de Compétition (RGC) de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

1.3. Le tournoi est ouvert à tous les joueur(se)s, en possession d'une licence compétition de la FFBaD (à partir de la catégorie Minimes), classés dans les séries **D7, D8, D9, P10, P11, P12**.

Art. 02 SERIES & TABLEAUX

2.1. Les disciplines Double Hommes, Double Dames et Double Mixtes seront proposées et se joueront avec une phase initiale en poules, suivie d'un tableau à élimination directe.

Elles seront disputées dans 3 séries distinctes, réparties en fonction du CPPH sous forme de TOP, et déterminées après la date limite d'inscription.

2.2. En cas de forte affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 3 inscrits.

2.3. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement / CPPH à leur inscription à la compétition (Les joueurs restants prioritaires sur la série correspondant à leur classement).

Les demandes de sur-classement ne pourront être accordées que dans cette limite ou en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription.

Pour tous les joueurs : en cas de changement de classement, supérieur ou inférieur, entre celui renseigné lors de son inscription en ligne et la date de fin de l'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.

2.4. La série de participation d'un(e) joueur(se) ou d'une paire de double et/ou de mixte devra respecter la règle suivante : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus. Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Art. 03 INSCRIPTIONS

3.1. Les doubles dames et hommes se dérouleront le SAMEDI, les tableaux de mixtes le DIMANCHE.

Règlement BRETIDOUBLES

8 et 9 Juin 2024

3.2. La date limite d'inscription est le 10 Mai 2024. Les classements et les CPPH retenus seront ceux du 11 Mai 2024.

3.3. Le tirage au sort sera réalisé le 24 Mai 2024. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.

3.4. Le nombre d'inscriptions se limite à environ 200 compétiteurs, et seront prises en compte par ordre d'arrivée. Pour le double ce sera celle du dernier joueur inscrit de la paire.

Les inscriptions se feront seulement via badnet ou l'application Ebad. Les joueur(se)s doivent donc avoir un compte ou bien passer par le compte de leur club.

La liste d'attente et/ou de refus sera publiée sur le site www.bretibad.fr afin que chaque joueur puisse en avoir connaissance. Ces listes seront actualisées régulièrement.

Le comité d'organisation ajustera la liste des participants entre les 10 mai et 23 mai 2024. Cela sera également le cas pour les remplacements de dernière minute, validés par le juge arbitre.

3.5. Le montant des droits d'engagement est de 15€ pour 1 tableau (13€ + 2€ de participation fédérale) et de 21€ pour 2 tableaux (19€ + 2€ de participation).

En cas de forfait, un justificatif officiel sera demandé (certificat médical ou attestation employeur). Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

3.6. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail.

Pour toute information complémentaire, les joueur(se)s peuvent contacter le responsable tournoi sur bretibad@gmail.com

3.7. Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 04 FORFAITS

4.1. Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit être disponible du début à la fin, du ou des tableaux auquel(s) il participe.

Sauf information dans le règlement particulier sur le déroulement d'un tableau sur une seule journée, le joueur doit être disponible du samedi début de tournoi au dimanche fin de tournoi. En cas d'absence pour les phases finales, celui-ci sera déclaré en forfait volontaire.

4.2. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Art. 05 DEROULEMENT

5.1. Les volants officiels de la compétition sont le **RSL TOURNEY 3** et seront en vente le jour de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.

Règlement BRETIDOUBLES

8 et 9 Juin 2024

5.2. Les matches seront auto-arbitrés. Cependant, le juge arbitre pourra désigner un arbitre (ou faisant office) sur demande ou non d'un joueur/d'une paire.

5.3. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté « let » une fois au service et faute en jeu.

5.4. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

5.5. Les joueurs disposent de 5 min entre l'appel et le début de leur match (test des volants compris).

5.6. Les matches peuvent être appelés 1h avant l'horaire prévu (cf. RGC).

5.7. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

5.8. Après le pointage, les compétiteurs sont considérés comme présents : toute sortie du gymnase est de la responsabilité du compétiteur. S'il est encore en lice, un joueur ne pourra quitter le gymnase qu'avec l'accord du juge arbitre. Il devra être présent dans la salle 1H avant l'heure prévue de son match (cf. Art. 5.6).

5.9. Seuls auront accès au plateau de jeu : les joueurs devant disputer leur match, leurs conseillers d'équipe (2 par équipes), les membres du comité d'organisation, le(s) juge(s)- arbitre(s), les arbitres (ou faisant fonction) et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.

5.10. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

5.11. Dans le strict cadre de la promotion du Badminton et de l'instance organisatrice, l'ALEPB Badminton, des médias vidéo et photographique des personnes présentes sur le lieu public de la compétition seront capturés, avec l'accord tacite de ceux-ci, y compris quant à leur diffusion dans le cadre ci précisé. Toute opposition à la capture et à la diffusion de ces médias devra être signalée à l'organisation du tournoi. Ce droit d'opposition sera rappelé par affichage sur le lieu de la compétition, pour toutes les personnes présentes.

5.12. Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

Art. 06 MESURES SANITAIRES

6.1. Chaque participant inscrit au tournoi est tenu d'appliquer les consignes sanitaires gouvernementales et FFBaD en vigueur à la date du tournoi.

6.2. Tout joueur ne respectant pas les consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi risque une disqualification du tableau par le juge arbitre.